



SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 200

Nombre de votants : 212

Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie.

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHENEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

Délibération n° 2017-055

GEMAPI - Syndicat du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Sienne, Soulles et des bassins versants côtiers de la Côte Ouest du Cotentin - Désignation des délégués

Exposé

La gestion concertée de la ressource en eau est assurée au niveau des bassins hydrographiques par un document appelé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). De ce document découle des schémas au niveau de chaque bassin versant pour répondre localement aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Ce sont les Schémas d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SDAGE Seine Normandie prévoit notamment un SAGE Siennes Soulles Ouest Côtiers Cotentin pour la partie sud ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Dès Juin 2010, un collectif d'associations de protection de l'environnement, de pêcheurs, de consommateurs et de professionnels s'est formé pour initier l'émergence d'un SAGE sur le bassin versant Siennes Soulles Ouest Côtiers Cotentin. L'arrêté préfectoral du 24 avril 2013 porte délimitation du périmètre du SAGE. Des communes des Pôles de Proximité des Pieux, de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve sont incluses dans son périmètre.

Un SAGE nécessite une structure porteuse. A cette fin, un arrêté préfectoral en date du 4 mars 2015 a créé la structure pour porter le SAGE. Cette dernière prend la forme d'un Syndicat Mixte ouvert composé à l'origine de 8 collectivités, la Communauté d'Agglomération de St Lô Agglo, les Communautés de Communes de la Côte des Isles, des Pieux, et de la Vallée de l'Ouve, les syndicats mixtes du Pays de Coutances, de la Soulles, et des bassins versants des Côtiers Granvillais, et le syndicat d'aménagement et d'entretien de la Sienne. Ce syndicat a pour mission de porter les études pour l'élaboration du SAGE et d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE – organe délibérant du SAGE). A ce jour, la Communauté d'Agglomération du Cotentin se substitue aux 3 anciennes Communauté de Communes adhérentes que sont la CC des Pieux, la CC de la Côte des Isles et la CC de la Vallée de l'Ouve.

Le comité syndical est composé de 14 délégués titulaires et de 14 délégués suppléants dont 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin (1 titulaire et 1 suppléant par Pôle de Proximité concerné).

Conformément à la charte fondatrice, les commissions de territoire des pôles de proximité des Pieux, de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ont été invitées à soumettre des propositions de candidature pour siéger au sein de cette instance. Sont proposées les candidatures suivantes :

	Titulaires :	Suppléants :
Pôle de proximité des Pieux	Auguste LEBLOND	Jacques CAPELLE
Pôle de proximité de la Côte des Isles	Daniel MELLET	Michel DUBOST
Pôle de proximité de la vallée de l'Ouve	Michel LAFOSSE	Dominique JEANNE

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2013 portant délimitation du périmètre du SAGE,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2015 portant création du syndicat mixte porteur du SAGE,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil communautaire s'est prononcé à bulletin secret pour la désignation des représentants au sein du Syndicat du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Sienne, Soulles et des bassins versants côtiers de la Côte Ouest du Cotentin,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (202 Pour – 0 Contre – 10 Abstentions – 0 Ne prend pas part au vote) :

- **Désigne** 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au comité syndical du SAGE :

	Titulaires :	Suppléants :
Pôle de proximité des Pieux	Auguste LEBLOND	Jacques CAPELLE
Pôle de proximité de la Côte des Isles	Daniel MELLET	Michel DUBOST
Pôle de proximité de la vallée de l'Ouve	Michel LAFOSSE	Dominique JEANNE

- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Valentin

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture le : 20/03/17

Et publication ou notification du : 03/03/17

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

20 MARS 2017

DE CHERBOURG